

	Conditions	Observations
Rémunération à l'embauche	Grade selon qualifications et expériences.	Grille des grades ci-joint pour personnel enseignant. Salaire correspondant communiqué à chaque candidat.
Prime de déménagement *	2461 JOD + 214 JOD/enfant zones Europe, Moyen-Orient, Afrique du Nord 4000 JOD + 214 JOD/enfant de 18 ans ou moins; zones Amérique, Asie, Pacifique et Afrique Subsaharienne.	Pour un contrat mené au terme de la 2ème année. (remboursement de 100% de cette prime en cas de rupture de contrat avant la fin de la première année scolaire, 50% la deuxième)
Billet d'avion *	1 AVR par an pour l'agent et les enfants de moins de 18 ans (classe Eco) du pays d'origine précisé dans le courrier d'engagement lors du recrutement / Billet non transmissible. Plafonné à 588 JOD par personne par billet Aller-Retour.	Prime versée une fois par famille à l'arrivée dans le pays Remboursement sur présentation de facture. Le pays de recrutement ou pays d'origine ne peut pas être modifié en cours de contrat.
Permis de travail	à la charge de l'employeur	Remboursable au prorata par l'employé en cas de départ en cours d'année scolaire. Les nouveaux arrivants sont priés de ne pas quitter le territoire jordanien avant l'obtention de la carte de résident et du permis de travail.
Carte de résident (si nécessaire)		
Assurance maladie locale (Metlife)	*pour un assuré âgé de 0 à 17 ans, un prélèvement de 11,75 Jod *pour un assuré âgé de 18 à 65 ans, un prélèvement de 13,30 Jod *au delà de 65 ans le tarif est défini individuellement. les enfants majeurs ne peuvent être rattachés au contrat de leur parent que s'ils poursuivent des études (Certificat de scolarité à fournir).	Cette somme indiquée ci-joint correspond au 20% restant du montant à la charge de l'employé. Les autres 80% sont à la charge de l'employeur.
CFE (uniquement pour les personnels français)	Environ 40 JOD/trimestre	
Caisse de retraite locale obligatoire (prélevée à la source)	14,25% du salaire de base à la charge de l'employeur 7,5 % du salaire de base à la charge de l'employé	Cotisations récupérables partiellement au départ définitif du pays (l'employé effectue les démarches nécessaires auprès de la caisse avec, si besoin et à l'aide du LFA)
Frais de scolarité droits d'inscription et AES	75% de réduction sur les frais de 1ère inscription, frais de scolarité et activités extra scolaires des 2 premiers enfants et 50% pour les autres	Seulement si le conjoint ne perçoit aucune aide de la part de son employeur. (attestation à fournir) Se référer au Règlement Financier publié sur le site.
Impôt sur le revenu jordanien (prélevé à la source) :	Entre 10 et 15% du salaire pour les 4 premiers mois (si non résident pour l'administration fiscale car durée de séjour inférieure à 183 jours sur l'année fiscale) ou taux ajusté à la situation réelle du salarié résident	Variation possible en fonction de la législation fiscale en vigueur. Information importante pour le départ définitif du territoire jordanien: pour être considéré comme résident jordanien, il faut effectuer un séjour minimum sur le territoire de 184 jours par année civile (jours consécutifs ou non)

\* Pour le recrutement HORS JORDANIE UNIQUEMENT, les candidats accompagnant leur conjoint expatrié ou résident sont considérés comme recrutés dans le pays et ne bénéficient pas de ces avantages.



**GRILLES d'évolution des SALAIRES par ÉCHELON applicables au 1er janvier 2024\***

GRILLE n° 1 année civile 2024											
ÉCHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
nombre d'années	1	1	1	2	2	2	2	3	3	3	4